

**Nombre de Délégués :**

En exercice.....120

Présents.....61

Votants..... 62

**Objet :**

**COLLECTE DES DECHETS  
RECYCLABLES EN MILIEU  
SCOLAIRE AU BENEFICE  
D'UNE ASSOCIATION  
CARITATIVE**



**N°11/07/10/2017**

L'an deux mille dix sept, le sept octobre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 12 septembre 2017*

**Etaient présents :**

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL  
ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,  
AUBAS : M. Henri GALINAT,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,  
BEZENAC : M. Vincent CARVES,  
BORREZE : M. Dominique HERMENAULT, M. Alain LALBAT,  
BOUZIC : M. Pierre MENANT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CARSAC AILLAC : M. Patrick TREILLE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,  
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Sylvie TISSERAND, Mme Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS, M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : Mme Maëli LINDSTROM,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU,  
MEYRALS : M. Philippe DAURY, Mme Jacqueline JOINEL,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS,  
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,  
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,  
ST AMAND DE COLY : M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

*Certifié exécutoire le :*

*Affiché le :*

*Publié ou Notifié le :*

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-117102017-DE  
Regu le 03/11/2017

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,  
STE NATHALENE : Mme Brigitte AOUDOUARD,  
VALOJOUXX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER,  
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat la Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

**Procuration** : M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

**Excusé(e)s** : MM. Jean-Claude CASSAGNOLE et Francis COUSIN (*commune de Domme*),  
M. Bernard PICHENOT (*commune de la Roque Gageac*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*commune de Marquay*),  
Mme Christine CHIES (*commune de Meyrals*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*),  
M. Jean-Claude VAN SEVEREN (*commune de St Aubin de Nabirat*),  
M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin*), M. Alain BOYER (*commune de Vézac*).

**Présente sans voix délibérative** : Mme. Elisabeth GARCETTE (*commune de Peyzac le Moustie*)

.....

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'une collecte d'emballages ménagers recyclables est réalisée tous les ans dans les écoles au profit de l'AFM-Téléthon. Cette collecte remporte un vif succès depuis sa mise en place il y a 10 ans. Cette action est l'une de nos meilleures opérations de sensibilisation auprès des enfants.

Il précise que depuis quelques années, certains participants à la collecte rappellent que les associations humanitaires sont nombreuses et souhaiteraient que le soutien apporté puisse bénéficier à une autre cause philanthropique.

N'ayant aucun intérêt particulier à soutenir telle ou telle association, le Président propose de lancer une consultation auprès des enfants dans les écoles qui choisiront eux-mêmes l'association caritative à soutenir.

Cette méthode permettrait de dynamiser différemment la communication réalisée en milieu scolaire sur le thème de la collecte sélective des déchets.

Après avis du Bureau Syndical en date du 29/09/2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour renouveler la collecte des déchets ménagers recyclables en milieu scolaire,  
- **Dit** qu'une consultation a été réalisée auprès des enfants dans les écoles afin de recueillir leur avis sur l'association caritative à soutenir.

- **Dit** que les résultats de la consultation sont maintenant connus : une large majorité des classes a plébiscité une association d'aide à la recherche contre les maladies et précisé son choix en nommant expressément l'« AFM Téléthon » et l'association « Debout avec NINO ».

- **Dit** que les matériaux retenus pour cette collecte seront le papier (journaux, revues, magazines, livres, papier) dont le produit sera reversé à l'« AFM Téléthon » et les bouchons en plastique qui seront remis à l'association « Debout avec NINO ».

- **Dit** que le SICTOM organisera la collecte des matériaux pendant la durée du téléthon, semaine 49.

- **Dit** que le montant versé à l'« AFM Téléthon » est de 70€ par tonne collectée avec un minimum de 1100€.

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-117102017-DE  
Regu le 03/11/2017

- Autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir en ce sens.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 07 octobre 2017

Le Président,  
R. MELOT  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
LABORNE 120 - 24200 MARCILLAC



AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-117102017-DE  
Regu le 03/11/2017